

DECRET N° 2017- 212 du 10 avril 2017

portant nomination des Directeurs Généraux de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) et de l'Agence Bénin Presse (APB) au Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la loi organique n°93-018 du 27 avril 1994 portant amendement des articles 15 et 16 de la loi organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Vu** le décret n°2005-252 du 6 mai 2005 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) ;
- Vu** le décret n°2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des

- statuts de l'Agence Bénin Presse (ABP) ;
- Vu** la décision n°17-017/HAAC du 23 mars 2017 portant résultats des appels à candidatures pour les propositions à la nomination par le Chef de l'Etat des Directeurs Généraux de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) et de l'Agence Bénin Presse (ABP) ;
- Sur** présentation du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 avril 2017,

D E C R E T E :

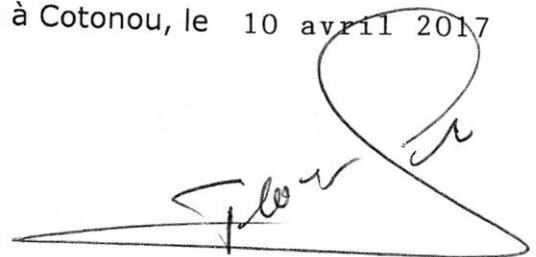
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après, au Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication :

- Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) :
Monsieur **Joël HOUNDOLO** ;
- Directeur Général de l'Agence Bénin Presse (ABP) :
Monsieur **Gbênoukpo Joseph VODOUNON**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

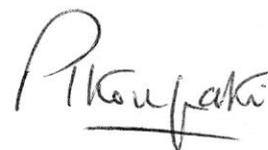
Fait à Cotonou, le 10 avril 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ;
MENC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; INTERRESSES : 2 ; JORB : 1.